

# TOPSIN® 70 WG



Arboriculture • Viticulture • Cultures légumières • Cultures mineures

Composition  
Formulation  
A.M.M.

thiophanate-méthyl 704g/kg (70,4%)  
granulés dispersables (WG)  
n° 2090094

## Mode d'action - Propriétés

TOPSIN® 70 WG agit par contact et systémie. Fongicide à large spectre, TOPSIN® 70 WG détruit le mycélium et stérilise les organes de fructification : son action est ainsi préventive et curative.

## Usages et doses homologués

TOPSIN® 70 WG est autorisé en traitement des parties aériennes mais également en traitement du sol et traitement des semences (mentionné ci-dessous) :

Culture	Maladie	Dose	DAR <sup>1</sup> (jours)	LMR <sup>2</sup> Thiophanate- methyl (mg/kg)	LMR <sup>2</sup> Carbenda- zime (mg/kg)
<b>ARBORICULTURE - VITICULTURE</b>					
Pommier (-> pommier, poirier, cognassier, nashi, néflier*, pommette*)	Maladies précoces des fruits (-> <i>Botrytis de l'œil, maladie de la suie, maladie des crotes de mouche</i> ) Maladies de conservation (au verger)	0,1 kg/hL	14	0,5 sauf néfliers (néfles et néfles du japon) : 2	0,2 sauf néfles du japon : 2
Amandier	Monilioses (-> <i>uniquement sur moniliose des fleurs et des rameaux</i> )	0,1 kg/hL	30	0,2	0,1
	Chancres à champignons (-> <i>uniquement sur Fusicoccum</i> )	0,17 kg/hL	n.a.		
Cerisier	Monilioses (-> <i>uniquement sur moniliose des fleurs et des rameaux</i> )	0,1 kg/hL	14	0,3	0,5
Pêcher (-> pêcher, abricotier, nectarinier*)	Monilioses (-> <i>uniquement sur moniliose des fleurs et des rameaux</i> )	0,1 kg/hL	3	2	0,2
	<i>Fusicoccum</i>	0,17 kg/hL	n.a.		
Prunier (-> prunier, jujubier*)	Monilioses (-> <i>uniquement sur moniliose des fleurs et des rameaux</i> )	0,1 kg/hL	14	0,3	0,5
Vigne (raisin de cuve)	Oïdium(s) Pourriture grise	1,60 kg/ ha	35	3	0,5
<b>CULTURES LEGUMIERES</b>					
Melon (-> melon, pastèque*, potiron* et autres cucurbitacées à peau non comestible*)	Oïdium(s) Maladies des taches brunes (-> <i>uniquement sur cladosporiose</i> )	1 kg/ha	3	0,3 sauf potiron : 0,5	0,1
	Traitement du sol : Champignons autres que pythiacées (-> <i>Pyrenochaeta, Verticilliose, Fusariose</i> )	0,1 kg/hL	n.a.		
Tomate (-> tomate, aubergine)	Maladies des taches brunes (-> <i>uniquement sur cladosporiose</i> )	1 kg/ha	3	1 (tomate) 2 (aubergine)	0,3 (tomate) 0,5 (auber- gine)
	Traitement du sol : Champignons autres que pythiacées (-> <i>Pyrenochaeta, Verticilliose, Fusariose</i> )	0,1 kg/hL	n.a.		
Poireau	Traitement du sol : Champignons autres que pythiacées	0,1 kg/ hL**	n.a.	0,1	0,1

Les usages marqués d'une \* dans le tableau ci-dessus ont été obtenus dans le cadre des extrapolations permises par la mise en œuvre du nouveau catalogue des usages (Arrêté du 26 mars 2014). L'attention de l'utilisateur est donc attirée sur les risques éventuels de phytotoxicité ou de manque d'efficacité. Avant tout emploi du produit, il est recommandé de s'assurer de l'efficacité et de l'absence de risques éventuels de phytotoxicité sur la culture.

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.  
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**

Culture	Maladie	Dose	Nb traitement/culture/an
<b>Usages mineurs - Ornaments :</b>			
Rosier	Maladies des taches noires	1 kg/ha	2
	Pourriture grise Chancres à champignons	1,6 kg/ha	1
Cultures florales et plantes vertes	Oïdium(s)	0,5 kg/ha	2
	Maladies des taches foliaires (-> <i>Alternarioses</i> – sauf <i>Alternaria sp. NEES, Ascochytozes</i> ) Pourriture grise Maladies diverses (-> <i>Anthracoses</i> )	0,8 kg/ha	
Arbres et arbustes « Conifères »	Chancres à champignons Pourriture grise Maladies diverses (-> <i>Chancre cortical des cupressacées</i> )	1,6 kg/ha	1
Arbres et arbustes « Feuillus »	Anthracoses Cloque(s) Oïdium(s) Maladies diverses (-> <i>Brunissures, Monilioses, Maladies des taches foliaires</i> )	1 kg/ha	2
	Chancres à champignons Pourriture grise	1,6 kg/ha	1
Bulbes ornementaux	Traitement des bulbes : fusarioses, pourritures, rhizoctone	0,9% = 0,9 kg/hL	1
Cultures ornementales (-> arbres et arbustes, rosier, cultures florales et plantes vertes, bulbes ornementaux)	Traitement des semences et des plants : Champignons autres que pythiacées	3 g/kg de semences	1
	Traitement du sol : Champignons autres que pythiacées Utilisation limitée sur cultures en pots/conteneurs pour la pépinière et en pleine terre sous serres ou tunnels.	1,2 kg/ha	1
PPAMC <sup>3</sup>	Traitement des semences et des plants : Maladies fongiques liées à des champignons autres que pythiacées	3 g/kg de semences	1
Cultures légumières	Traitement des semences et des plants : Champignons autres que pythiacées		
<b>Usages mineurs - Cultures porte-graine :</b>			
Betteraves	Maladies diverses (-> <i>Maladies à sclérotés, Phoma</i> )	1,16 kg/ha	1
Légumineuses	Maladies diverses (-> <i>Maladies à sclérotés</i> )		
Ombellifères	Maladies diverses (-> <i>Septoriose</i> )		
Potagères, PPAMC <sup>3</sup> et florales	Maladies diverses (-> <i>Maladies à sclérotés, Anthracnose, Maladies des taches foliaires, Oïdium, Stemphyliose, Phoma</i> )		

<sup>1</sup> DAR = Délai d'emploi Avant Récolte, n.a. = non applicable

<sup>2</sup> Limite Maximale de Résidus (LMR) en vigueur consultables sur le site de la Commission européenne: <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>.

<sup>3</sup> Plantes à Parfum, Aromatiques, Médicinales et Condimentaires

### Recommandations d'emploi

- **Arbres fruitiers à pépins** : Limiter l'emploi de **TOPSIN® 70 WG** à 1 application par parcelle et par an, avant la période de floraison (lutte contre le botrytis de l'œil, la maladie de la suie et la maladie des crottes de mouche).
- **Arbres fruitiers à noyau** : **ne pas dépasser 1 application par parcelle et par an**. Contre les monilioses des fleurs et des rameaux, traiter en pré ou post floraison dans le cadre d'un programme fongicide. Contre *Fusicoccum*, appliquer **TOPSIN® 70 WG** pendant la chute des feuilles en traitement hivernal.
- **Vigne** : Ne pas dépasser 1 application par an. Intégrer **TOPSIN® 70 WG** dans le cadre d'un programme de lutte contre le Botrytis. Appliquer **TOPSIN® 70 WG** précocement, après floraison (stade A ou B). Ne pas utiliser sur raisin de table.

- **Cultures légumières** : Appliquer **TOPSIN® 70 WG** en fonction des risques, en suivant les conseils des Services Techniques et des Bulletins de Santé du Végétal. Limiter l'emploi de **TOPSIN® 70 WG** à 2 applications par culture et par an dont maximum 1 traitement au sol au moment de la plantation.
- **Poireau** : Pour la lutte contre le dépérissement racinaire, appliquer **TOPSIN® 70 WG** en localisé, à la plantation dans les trous de plantation ou dans le sillon. La dose de **TOPSIN® 70 WG** pourra être modulée de 2.5kg/ha en cas de pression moyenne à faible à 6 kg/ha en cas de pression très élevée (consulter votre technicien). Dans tous les cas, veiller à ne pas dépasser la dose maximale de 6kg/ha.
- **Extensions d'emploi obtenues par la procédure usages mineurs** : En l'absence d'essai biologique d'efficacité et de sélectivité conduits par le fabricant, ce dernier ne peut garantir l'absence de risques pour les cultures et les produits issus de leur récolte. Avant toute utilisation, contacter les organisations professionnelles concernées (ASTREDHOR, FNPS, FNAMS, ITEIPMAI, UFS..) afin de connaître les précautions et recommandations d'emploi liées à l'utilisation de **TOPSIN® 70 WG** pour ces usages. Le traitement par trempage des bulbes est acceptable uniquement dans le cas d'un traitement automatisé.

#### REMARQUE IMPORTANTE :

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, il est conseillé d'alterner, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

#### Mode d'utilisation

##### - Préparation de la bouillie

**TOPSIN® 70 WG** s'utilise en pulvérisation après dilution dans l'eau. Remplir la cuve à 1/2 d'eau, mettre sous agitation, verser la quantité de **TOPSIN® 70 WG** voulue, compléter le remplissage. Maintenir l'agitation jusqu'à la fin de la pulvérisation.

##### - Élimination du produit et des emballages vides

Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Réemploi de l'emballage interdit. Éliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.

#### Précautions d'emploi

Pendant toute la durée de manipulation du produit et de son application, veiller à porter une tenue de protection adaptée.

##### Pour la protection de l'opérateur :

- Le port de gants en nitrile réutilisables, certifiés conformes selon la norme EN 374-3, est recommandé pendant le mélange/chargement et le nettoyage du pulvérisateur. Pendant l'application, il est recommandé le port de gants en nitrile à usage unique, certifiés conformes selon la norme EN 374-2. *Dans le cas d'une application avec un tracteur équipé d'une cabine, le port de gants est uniquement recommandé dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la pulvérisation ; dans ce cas, les gants ne doivent être portés et stockés qu'à l'extérieur de la cabine.*
- Le port d'une protection respiratoire de type A2P3, certifiée conforme à la norme EN 14387, est recommandé pendant le mélange/chargement et le nettoyage du pulvérisateur.
- Le port d'un vêtement de travail en coton/polyester (35%/65%) avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant est recommandé pendant le mélange/chargement, l'application et le nettoyage du pulvérisateur.
  - Dans le cas d'une application avec un tracteur sans cabine, l'utilisation d'une combinaison de protection certifiée conforme de catégorie III type 4 avec une capuche est recommandée en remplacement du vêtement de travail.
  - Dans le cas d'une application avec un pulvérisateur à dos ou d'une lance sous serre, l'utilisation d'une combinaison de protection certifiée conforme de catégorie III type 3 et de bottes de protection, certifiées EN 13 832-3 est recommandé.
- En complément du vêtement de travail, le port d'un vêtement de protection contre les produits chimiques liquides (tablier ou blouse) certifié conforme de catégorie III type PB3 est recommandé lors du mélange/chargement et nettoyage du pulvérisateur.

##### Pour la protection du travailleur :

- Le port de gants en nitrile, certifiés conformes selon la norme EN 374-3, et d'un vêtement de travail (ou ensemble veste/pantalon) en coton/polyester (35%/65%) avec un grammage d'au moins 230 g/m<sup>2</sup> avec traitement déperlant est recommandé lors de la rentrée sur les parcelles traitées.
- Par ailleurs, il est nécessaire de respecter le délai de rentrée sur la parcelle de 48 heures et d'intervenir sur une culture sèche.

#### Premiers secours

Consulter la fiche de données de sécurité.

**TOPSIN® 70 WG**

(contient du Thiophanate-méthyl)

**ATTENTION**

- H302** Nocif en cas d'ingestion.  
**H317** Peut provoquer une allergie cutanée.  
**H332** Nocif par inhalation.  
**H341** Susceptible d'induire des anomalies génétiques.  
**H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence / Prévention**

- P202** Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
**P261** Éviter de respirer les poussières et brouillards de pulvérisation.  
**P264** Se laver soigneusement les mains et le visage après manipulation.  
**P280** Porter des gants et un vêtement de protection pendant toutes les phases d'utilisation du produit.

**Conseils de prudence / Intervention**

- P302 + P352** EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.  
**P308 + P313** EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

**Conseils de prudence / Elimination**

- P501** Eliminer le contenu/récipient comme un déchet dangereux.  
**EUH208** Contient du thiophanate-méthyl. Peut produire une réaction allergique.  
**EUH401** Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.  
**SP1** Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. / Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]  
**SPe3** Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres (vigne, cultures légumières et ornementales) ou de 20 mètres (arboriculture, arbres et arbustes) par rapport aux points d'eau.

Délai de rentrée dans la culture : 48 heures après le traitement. Non applicable pour le traitement des bulbes et des semences.  
 Porter des gants et un vêtement de protection approprié pendant toutes les phases d'utilisation du produit.

Fiche de données de sécurité disponible sur Internet ([www.quickfds.com](http://www.quickfds.com)) et sur demande à CERTIS au 01.34.91.90.00. En cas d'urgence, appeler le 15 ou un centre anti-poison puis signalez vos symptômes au réseau Phyt'attitude (n°vert 0 800 887 887 – appel gratuit depuis un poste fixe). En cas d'incident ou d'accident appeler le 01 72 11 00 03 (Certis Carechem, numéro d'urgence 24h/24h).

® Marque déposée Nippon Soda Co. Ltd.

**Conditionnement**

Conditionnement	Groupage	Palettisation	Unité de commande
Carton de 5 kg	carton 4 x 5 kg	35 cartons = 700 kg	20 kg

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou [www.phyto-data.com](http://www.phyto-data.com). Distribué par Certis Europe B.V. succursale France – N° d'agrément IF01808 : Distribution de Produits Phytopharmaceutiques à des Utilisateurs Professionnels – 5, rue Galilée - 78280 GUYANCOURT – Tél : 01.34.91.90.00 - Fax : 01.30.43.76.55 – [www.certiseurope.fr](http://www.certiseurope.fr) – V7 – 08/2016